



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la Stratégie et des Moyens  
Direction de la Stratégie et des Moyens  
Service du développement territorial  
Bureau de l'aménagement durable

Tarbes, le 28 AVR. 2017

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROCEDURE D'AUTORISATION UNIQUE

Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1<sup>er</sup>  
Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014

### **Demande d'autorisation de construction et d'exploitation d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles, dans le cadre de la procédure d'autorisation unique par la SAS « AGROGAZ des Pays de Trie » à FONTRAILLES**

Le public est informé qu'en exécution d'un arrêté de Mme la Préfète des Hautes-Pyrénées en date de ce jour, il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation unique, pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles, sur le territoire de la commune de FONTRAILLES (65220), lieu-dit Manas, parcelle cadastrée n° 21, section ZC, par la SAS « AGROGAZ des Pays de Trie ». A l'issue de cette enquête publique la Préfète prendra un arrêté d'autorisation unique d'exploiter assorti de prescriptions conformément à l'article 22 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 ou une décision de refus motivée.

Cette installation est soumise à autorisation par référence notamment aux rubriques n° 2781-1a, 3532 et 2910-C1 de la nomenclature des installations classées. La personne responsable du projet est M. Michel DUBOSC, Président de la SAS « AGROGAZ des Pays de Trie » dont les coordonnées sont les suivantes : tel : :06.08.24.59.06 - courriel : agrogaz.paysdetricie@orange.fr

Les communes concernées par cette enquête au titre de l'implantation du projet ou du plan d'épandage sont : Fontrailles, Trie-sur-Baïse, Sadournin, Antin, Guizerix, Lalanne-Trie, Vidou, Peyret-Saint-André, Laslades, Luby-Betmont, Mazerolles, Puydarrieux, Sentous, Bernadets-Debat, Villembits, Fréchède, Libaros, Bonnefont, Lubret-Saint-Luc, Bernadets-Dessus, Saint-Arroman, dans le département des Hautes-Pyrénées, Sarraguzan, Manas-Bastanous, Barcugnan, Sainte-Aurence-Cazaux, Duffort, Sainte Dode, dans le département du Gers.

M. Pierre MARTIN, Ingénieur en chef de l'armement en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les informations relatives à l'enquête sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>, rubrique consultation du public, sous-rubrique « enquêtes publiques en cours ou programmées »,

Le dossier de demande d'autorisation peut être téléchargé à l'adresse suivante <http://www.agrogaz-paystrie.fr>, à compter du 22 mai et jusqu'au 23 juin 2017 inclus et peut être consulté sur le poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la Maison de Services au Public (MSAP) des coteaux, sis 31, place de la mairie à 65220 TRIE-SUR-BAISE du lundi au vendredi de 9H00 à 12h00 et de 14H00 à 17H00.

Les pièces du dossier, notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés à la mairie de FONTRAILLES, pendant une durée de trente trois jours consécutifs, **du lundi 22 mai au vendredi 23 juin 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie concernée et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ou les adresser au Commissaire Enquêteur, par écrit, à la mairie de FONTRAILLES, siège de l'enquête, ou sur la boîte fonctionnelle à l'adresse suivante : [pref-agrogaz@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-agrogaz@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête AGROGAZ ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête ouvert en mairie de FONTRAILLES, dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions envoyées par courrier électronique seront disponibles sur le site Internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Les courriers, courriels et documents déposés en mairie sont recevables jusqu'à l'heure de fermeture du siège de l'enquête, soit le vendredi 23 juin 2017 à 17 heures.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de FONTRAILLES, aux jours et heures indiqués ci-après :

- le lundi 22 mai 2017.....(de 09 h 00 à 12 h 00) ;
- le mardi 30 mai 2017 (de 14 h 00 à 17 h 00) ;
- le mercredi 7 juin 2017.....(de 09 h 00 à 12 h 00) ;
- le jeudi 15 juin 2017 .....(de 14 h 00 à 17 h 00) ;
- le vendredi 23 juin 2017.....(de 14 h 00 à 17 h 00).

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, pour une durée d'un an, à la Préfecture, Bureau de l'aménagement durable, à la mairie de FONTRAILLES (aux heures d'ouverture des bureaux) et sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr> rubrique « consultation du public » sous-rubrique « enquêtes publiques », des informations relatives à l'enquête publique, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Marc ZARROUATI